

No. de résolution
ou annotation



Commission scolaire
du Chemin-du-Roy

Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 12 mai 2010

À une séance ordinaire du COMITÉ EXÉCUTIF de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy dûment convoquée et tenue au centre administratif du 1515, rue Sainte-Marguerite, Trois-Rivières, ce **douzième jour du mois de mai deux mille dix**, à dix-neuf heures, formant quorum sous la présidence de monsieur Claude Alarie, sont présents :

LES COMMISSAIRES

Claude Brouillette	Yvon Lemire
Louise Rocheleau Laporte	Pierrette Rouillard

ABSENCES MOTIVÉES

Denis Lamy
Dany Poulin
Nathalie Bellerose

LES COMMISSAIRES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

Nathalie Jolin

SONT AUSSI PRÉSENTS

Michel Morin	Directeur général
Hélène Corneau	Directrice générale adjointe
Serge Hamel	Directeur général adjoint
Jean Huard	Directeur général adjoint
Ginette Masse	Secrétaire générale et directrice du Service des communications
Marie-Claude Paillé	Directrice du Service des ressources financières
Danielle Lemieux	Directrice des Services éducatifs au secteur jeunes et du transport scolaire
Richard Lampron	Directeur du Service de l'informatique et des ressources matérielles
Lucie Trudel	Directrice des services complémentaires
Yvan Beauregard	Directeur du Service des ressources humaines
Manon Beaudry	Attachée à la direction générale

CONSTATATION DU QUORUM

Madame Ginette Masse, secrétaire générale, constate le quorum.
Monsieur Claude Alarie, président, souhaite la bienvenue aux membres du Comité exécutif et aux cadres.

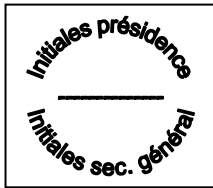
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

148-CE/10-05-12

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRETTE ROUILLARD, COMMISSAIRE, que l'ordre du jour de la présente assemblée soit adopté avec les modifications suivantes :

- Ajout de la demande de contribution financière de Secondaire en spectacle au point 2.1
- Retrait de la mention « Ajournement au 18 mai 2010 à midi » au point 3.2
- Retrait du point 3.3 « Non rengagement – Personnel enseignant – année scolaire 2010-2011 »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 AVRIL 2010

149-CE/10-05-12

IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE JOLIN, COMMISSAIRE, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2010 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune assistance n'est présente à la séance.

DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

CLUB ROTARY DU CAP-DE-LA-MADELEINE – CONFÉRENCE PIERRE LAVOIE

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière du Club Rotary du Cap-de-la-Madeleine dans le cadre de la présentation d'une conférence de Pierre Lavoie le jeudi 20 mai prochain;

CONSIDÉRANT les retombées positives pour des élèves de notre Commission scolaire offertes par le Club Rotary du Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy d'être représentée à cette activité;

CONSIDÉRANT le cadre de référence sur les critères applicables à l'utilisation du budget « contribution à divers organismes »;

150-CE/10-05-12

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRETTE ROUILLARD, COMMISSAIRE

QU'une contribution financière au montant de 120,00\$ soit versée pour l'achat de 4 billets pour assister à la conférence de Pierre Lavoie le jeudi 20 mai prochain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

APPARTENANCE MAURICIE

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière d'Appartenance Mauricie, Société d'histoire régionale;

CONSIDÉRANT la visibilité dont la Commission scolaire pourra bénéficier dans la 16^e édition du calendrier annuel historique de cet organisme;

CONSIDÉRANT la mission de cet organisme qui est de diffuser et de promouvoir l'histoire mauricienne;

CONSIDÉRANT le cadre de référence sur les critères applicables à l'utilisation de budget « contribution à divers organismes »;

151-CE/10-05-12

IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE JOLIN, COMMISSAIRE

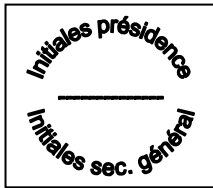
DE contribuer pour un montant de 350,00\$ pour l'achat d'un encart de 14 cm par 3 cm dans la 16^e édition du calendrier annuel historique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FONDATION CLAUDE MONGRAIN

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière pour le 17^e tournoi de golf annuel organisé par la Fondation Claude-Mongrain qui aura lieu le 18 juin prochain;

CONSIDÉRANT le nombre important de bourses remises à des élèves de la Commission scolaire par cette Fondation;



152-CE/10-05-12

CONSIDÉRANT le cadre de référence sur les critères applicables à l'utilisation de budget « contribution à divers organismes »;

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE BROUILLETTE, COMMISSAIRE

DE faire l'achat de 2 billets au coût de 125 \$ chacun pour la 17^e édition du tournoi de golf annuel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RENDEZ-VOUS PANQUÉBÉCOIS MAURICIE 2010 - SECONDAIRE EN SPECTACLE

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière du Rendez-vous panquébécois de Secondaire en spectacle ayant lieu du 27 au 30 mai 2010;

CONSIDÉRANT l'organisation de 2 cocktails dinatoires les 28 et 29 mai 2010;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy d'être représentée à cette activité;

CONSIDÉRANT le cadre de référence sur les critères applicables à l'utilisation de budget « contribution à divers organismes »;

153-CE/10-05-12

IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE ROCHELEAU-LAPORTE, COMMISSAIRE

DE faire l'achat de 6 billets au coût de 50,00 \$ chacun.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU COMITÉ EXÉCUTIF – ANNÉE 2010-2011

CONSIDÉRANT que le Comité exécutif doit fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances ordinaires en vertu des articles 182 et 162 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT le Règlement relatif au calendrier des séances ordinaires du Comité exécutif adopté le 9 décembre 1998 et amendé le 23 janvier 2002;

CONSIDÉRANT la nécessité de déterminer le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du Comité exécutif pour l'année scolaire 2010-2011;

154-CE/10-05-12

IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE ROCHELEAU-LAPORTE, COMMISSAIRE,

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires du Comité exécutif pour l'année scolaire 2010-2011 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PLAN D'EFFECTIF DU PERSONNEL DE SOUTIEN – SECTEUR GÉNÉRAL – ANNÉE SCOLAIRE 2010-2011

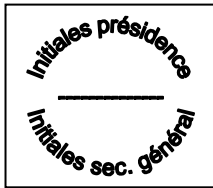
CONSIDÉRANT les consultations du Comité des relations du travail du personnel de soutien et les clauses 7-3.01 et suivantes de la convention collective du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en personnel de soutien administratif, technique, paratechnique et manuel en prévision de l'année scolaire 2010-2011, et ce, pour le secteur général;

155-CE/10-05-12

IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE JOLIN, COMMISSAIRE,

QUE la planification des effectifs 2010-2011 du personnel de soutien (secteur général) soit acceptée telle qu'elle a été présentée en tenant compte des abolitions et des



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 12 mai 2010

créations de postes prévues et que ledit document soit déposé en annexe au procès-verbal.

QUE la Commission scolaire procède, s'il y a lieu, à la mise en disponibilité, à la mise à pied ou à la fin de l'emploi des personnes visées par l'application des dispositions relatives au mécanisme de la sécurité d'emploi, et ce, conformément à la clause 7-3.12.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MISES EN DISPONIBILITÉ DU PERSONNEL ENSEIGNANT – ANNÉE SCOLAIRE 2010-2011

CONSIDÉRANT les besoins de la Commission scolaire en personnel enseignant pour l'année scolaire 2010-2011;

CONSIDÉRANT notamment la clause 5-3.18 A) et C) de la convention collective du personnel enseignant;

156-CE/10-05-12

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE BROUILLETTE, COMMISSAIRE,

QUE monsieur Richard Bégin, enseignant, soit mis en disponibilité à compter du 1^{er} juillet 2010, en raison d'un surplus de personnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins de la Commission scolaire en personnel enseignant pour l'année scolaire 2010-2011;

CONSIDÉRANT notamment la clause 5-3.18 A) et C) de la convention collective du personnel enseignant;

157-CE/10-05-12

PAR PIERRETTE ROUILLARD, COMMISSAIRE,

QUE monsieur Steeve Gervais, enseignant, soit mis en disponibilité à compter du 1^{er} juillet 2010, en raison d'un surplus de personnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins de la Commission scolaire en personnel enseignant pour l'année scolaire 2010-2011;

CONSIDÉRANT notamment la clause 5-3.18 A) et C) de la convention collective du personnel enseignant;

158-CE/10-05-12

IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE ROCHELEAU-LAPORTE, COMMISSAIRE,

QUE madame Chantal Masson, enseignante, soit mise en disponibilité à compter du 1^{er} juillet 2010, en raison d'un surplus de personnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins de la Commission scolaire en personnel enseignant pour l'année scolaire 2010-2011;

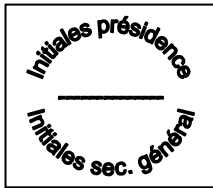
CONSIDÉRANT notamment la clause 5-3.18 A) et C) de la convention collective du personnel enseignant;

159-CE/10-05-12

PAR NATHALIE JOLIN, COMMISSAIRE,

QUE monsieur Yanick Robert, enseignant, soit mis en disponibilité à compter du 1^{er} juillet 2010, en raison d'un surplus de personnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



160-CE/10-05-12

CONSIDÉRANT les besoins de la Commission scolaire en personnel enseignant pour l'année scolaire 2010-2011;

CONSIDÉRANT notamment la clause 5-3.18 A) et C) de la convention collective du personnel enseignant;

IL EST PROPOSÉ PAR YVON LEMIRE, COMMISSAIRE

QUE madame Suzanne St-Hilaire, enseignante, soit mise en disponibilité à compter du 1^{er} juillet 2010, en raison d'un surplus de personnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2009-2010 – NOMINATION DES ENTREPRENEURS

RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE ET AUTRE AU PAVILLON SAINT-CHARLES - NOMINATION DE L'ENTREPRENEUR

CONSIDÉRANT le projet de Réfection de la maçonnerie et autre au pavillon Saint-Charles;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la conformité des soumissions déposées;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte, M. Claude Martel, de Régis Côté et associés, architecte;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des ressources matérielles;

161-CE/10-05-12

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRETTE ROUILLARD, COMMISSAIRE,

QUE la Commission scolaire du Chemin-du-Roy accepte la plus basse soumission conforme, soit celle de Construction David Blanchette, au montant de 46 222 \$, excluant les taxes, pour le projet de Réfection de la maçonnerie et autre au pavillon Saint-Charles, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (c. C-65.1, r.3);

QUE le président de la Commission scolaire, M. Yvon Lemire, et le directeur général, M. Michel Morin, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉFECTION PARTIELLE DE LA MAÇONNERIE À L'ÉCOLE SAINTE-MARIE - NOMINATION DE L'ENTREPRENEUR

CONSIDÉRANT le projet de Réfection partielle de la maçonnerie à l'école Sainte-Marie;

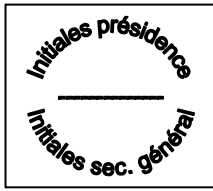
CONSIDÉRANT l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la conformité des soumissions déposées;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte, M. Claude Martel, de Régis Côté et associés, architecte;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des ressources matérielles;



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 12 mai 2010

162-CE/10-05-12

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE BROUILLETTE, COMMISSAIRE

QUE la Commission scolaire du Chemin-du-Roy accepte la plus basse soumission conforme, soit celle de Maçonnerie Lavigne & Frère inc., au montant de 73 363 \$, excluant les taxes, pour le projet de Réfection partielle de la maçonnerie à l'école Sainte-Marie, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (c. C-65.1, r.3);

QUE le président de la Commission scolaire, M. Yvon Lemire, et le directeur général, M. Michel Morin, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉFECTION PARTIELLE DE LA MAÇONNERIE À L'ÉCOLE SAINTE-MADELEINE -
NOMINATION DE L'ENTREPRENEUR**

CONSIDÉRANT le projet de Réfection partielle de la maçonnerie à l'école Sainte-Madeleine;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la conformité des soumissions déposées;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte, M. Claude Martel, de Régis Côté et associés, architecte;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des ressources matérielles;

163-CE/10-05-12

IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE ROCHELEAU-LAPORTE, COMMISSAIRE,

QUE la Commission scolaire du Chemin-du-Roy accepte la plus basse soumission conforme, soit celle de Maçonnerie Lavigne & Frère inc., au montant de 93 297 \$, excluant les taxes, pour le projet de Réfection partielle de la maçonnerie à l'école Sainte-Madeleine, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (c. C-65.1, r.3);

QUE le président de la Commission scolaire, M. Yvon Lemire, et le directeur général, M. Michel Morin, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE ET DU BALCON À L'ÉCOLE SACRÉ-CŒUR -
NOMINATION DE L'ENTREPRENEUR**

CONSIDÉRANT le projet de Réfection de la maçonnerie et du balcon à l'école Sacré-Cœur;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

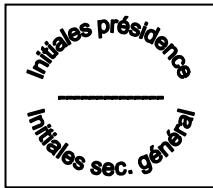
CONSIDÉRANT la conformité des soumissions déposées;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte, M. Claude Martel, de Régis Côté et associés, architecte;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des ressources matérielles;

164-CE/10-05-12

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRETTE ROUILLARD, COMMISSAIRE



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 12 mai 2010

QUE la Commission scolaire du Chemin-du-Roy accepte la plus basse soumission conforme, soit celle de Maçonnerie Lavigne & Frère inc., au montant de 123 810 \$, excluant les taxes, pour le projet de Réfection de la maçonnerie et du balcon à l'école Sacré-Cœur, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (c. C-65.1, r.3);

QUE le président de la Commission scolaire, M. Yvon Lemire, et le directeur général, M. Michel Morin, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉFECTION DE LA CORNICHE À L'ÉCOLE SACRÉ-CŒUR - NOMINATION DE L'ENTREPRENEUR

CONSIDÉRANT le projet de Réfection de la corniche à l'école Sacré-Cœur;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la conformité des soumissions déposées;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte, M. Claude Martel, de Régis Côté et associés, architecte;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des ressources matérielles;

165-CE/10-05-12

IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE JOLIN, COMMISSAIRE

QUE la Commission scolaire du Chemin-du-Roy accepte la plus basse soumission conforme, soit celle de Maçonnerie Lavigne & Frère inc., au montant de 49 850 \$, excluant les taxes, pour le projet de Réfection de la corniche à l'école Sacré-Cœur, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (c. C-65.1, r.3);

QUE le président de la Commission scolaire, M. Yvon Lemire, et le directeur général, M. Michel Morin, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉFECTION DU PAREMENT EXTÉRIEUR AU CFP BEL-AVENIR (PAVILLON DE LA SALLE) - NOMINATION DE L'ENTREPRENEUR

CONSIDÉRANT le projet de Réfection du parement extérieur au CFP Bel-Avenir (pavillon De La Salle);

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la conformité des soumissions déposées;

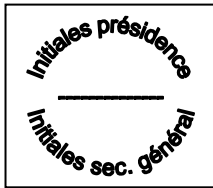
CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte, M. Jean-François Bilodeau;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des ressources matérielles;

166-CE/10-05-12

IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE ROCHELEAU-LAPORTE, COMMISSAIRE,

QUE la Commission scolaire du Chemin-du-Roy accepte la plus basse soumission conforme, soit celle de Construction Richard Champagne (9070-3257 Qc Inc. FASRS), au montant de 526 649,83 \$, excluant les taxes, pour le projet de Réfection du parement extérieur au CFP Bel-Avenir (pavillon De La Salle), conformément au



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 12 mai 2010

Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (c. C-65.1, r.3);

QUE le président de la Commission scolaire, M. Yvon Lemire, et le directeur général, M. Michel Morin, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉFECTION DU PLANCHER DE GYMNASE À L'ÉCOLE SECONDAIRE L'ESCALE - NOMINATION DE L'ENTREPRENEUR

CONSIDÉRANT le projet de Réfection du plancher de gymnase à l'école secondaire l'Escale;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la conformité des soumissions déposées;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des ressources matérielles;

167-CE/10-05-12

IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE JOLIN, COMMISSAIRE,

QUE la Commission scolaire du Chemin-du-Roy accepte la plus basse soumission conforme, soit celle de Rénovations Allens Michels Inc., au montant de 76 050 \$, excluant les taxes, pour le projet de Réfection du plancher de gymnase à l'école secondaire l'Escale, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (c. C-65.1, r.3).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

BAIL DE LOCATION AVEC L'ASTRAGALE - PAVILLON MARGUERITE-D'YOUVILLE

CONSIDÉRANT la demande de la compagnie de danse l'Astragale, organisme culturel reconnu, d'occuper des locaux de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy pour y poursuivre ses activités de formation en danse;

CONSIDÉRANT la collaboration de cet organisme au programme danse-études de l'Académie les Estacades et les projets réalisés avec des établissements de notre Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le pavillon Marguerite-D'Youville est un immeuble excédentaire de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy et le demeurera du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011;

CONSIDÉRANT l'orientation de la Commission scolaire d'optimiser son parc immobilier;

CONSIDÉRANT les revenus annuels de location et les coûts d'entretien de cet immeuble assumés par le locataire;

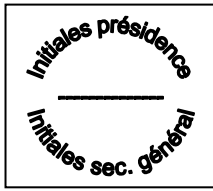
168-CE/10-05-12

IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE ROCHELEAU-LAPORTE, COMMISSAIRE,

QUE la Commission scolaire du Chemin-du-Roy accepte l'entente de location telle qu'elle est stipulée au document ci-joint : Bail entre la Commission scolaire du Chemin-du-Roy et la compagnie de danse l'Astragale;

QUE monsieur Yvon Lemire, président, et monsieur Michel Morin, directeur général, soient autorisés à signer ledit bail, pour et au nom de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 12 mai 2010

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 H 23, PIERRETTE ROUILLARD, COMMISSAIRE, propose la levée de la séance.

Le président

La secrétaire générale